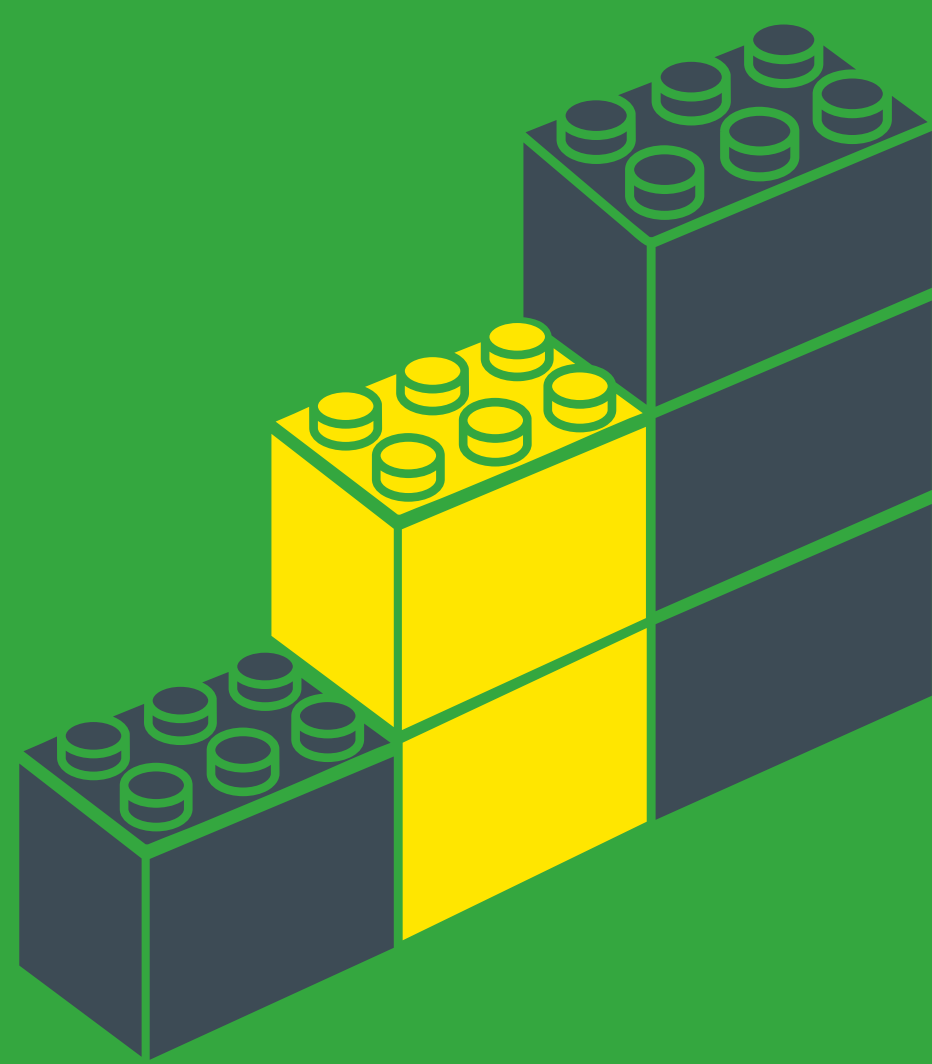




Offres de Bienvenue Jeunes réservées aux étudiants de l'École EICAR Lyon.

Bénéficiez de nos Offres de Bienvenue nouveau client^[1].

1 an offert^[2] sur
le Contrat Personnel Parcours.J+ (de 18 à 25 ans)
ou Start Jeunes Actifs (de 18 à 28 ans).

Un compte et une carte de paiement internationale^[3].
Une application pour gérer vos comptes^[4].
Une assurance pour vos moyens de paiement^[5].



1 mois de cotisation offert^[6] par contrat souscrit
pour vos assurances auto, habitation, santé, prévoyance^[6].

Parlez-en avec l'un de nos conseillers CIC.



Prêt Étudiants 0% TAEG FIXE jusqu'à 50 000 €^[7]

Parce que le manque de finances ne doit pas être un critère d'exclusion, le CIC souhaite soutenir concrètement tous ceux qui veulent avancer.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple: pour un « Prêt Etudiant 0% »^[7] d'un montant de 15 000 € et d'une durée de 120 mois, vous remboursez 120 mensualités de **125€**. **Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 %** (taux débiteur fixe : 0 %). **Montant total dû par l'emprunteur : 15 000 €**. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiquées ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement: assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail et Invalidité Permanente, calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1^{ère} cotisation mensuelle de 9,88 €, un montant total sur la durée du crédit de 605,25 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0.79 %.

Conditions au 01/09/2026. Intérêts pris en charge par la Banque.

Vous n'êtes pas éligible au prêt étudiants à 0% ?

Vous pouvez bénéficier d'un taux privilégié grâce au partenariat de votre école avec le CIC^[8].

Et ce n'est pas tout, bénéficiez de 50 € offerts^[9].

► Retrouvez nos conseillers en agence :

CIC Villeurbanne

Place Albert Thomas
69100 Villeurbanne
04 37 70 39 46 / 18004@cic.fr

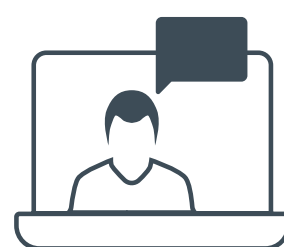
Choisissez la relation qui vous convient le mieux.



Autonome _____



Accompagné _____



8-20h lun.-ven.
8-18h sam.

0 800 006 060
Service % appel
gratuits



[1] Offres réservées aux nouveaux clients personnes physiques, dont l'ancienneté au CIC est inférieure à 6 mois, agissant à titre non-professionnel. Voir conditions détaillées dans votre agence CIC. Une seule offre par personne physique non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours ou à venir. L'entrée en relation est soumise à l'accord de l'Agence CIC.

[2] Offre de bienvenue valable une seule fois dans le cadre d'un Contrat Personnel Parcours.J+ ou Start Jeunes Actifs. Prix de la 2^{ème} année de souscription d'un Contrat Personnel Parcours.J+ : à partir de 3,20 €/mois pour les 18-25 ans. Prix de la 2^{ème} année de souscription d'un Contrat Personnel Start Jeunes Actifs : à partir de 6,80 €/mois pour les 18-28 ans. Conditions au 01/09/2026.

[3] Fourniture d'une carte de débit [carte de paiement internationale à débit immédiat] / Fourniture d'une carte de débit [carte de paiement internationale à débit différé] / Fourniture d'une carte de débit [carte de paiement à autorisation systématique].

[4] Abonnement à des services de banque à distance [internet, téléphone fixe, SMS, etc]. La souscription à des services de banque à distance n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet.

[5] Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'assurance disponible en Agence ou sur www.cic.fr.

[6] Le ou les mois gratuits(s) s'appliquent(s) sur la première cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat Auto, Habitation, Complémentaire Santé, Assurance Accidents de la Vie, Plan Prévoyance, Plans Autonomie, Plan Obsèques. Offre soumise à conditions, non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance, sous réserve d'acceptation par l'assureur et dans les Agences participant à l'opération. Offre valable jusqu'au 31/12/2026.

[7] OFFRE DE CRÉDIT SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 50 000 € et valable jusqu'au 31/12/2026, réservé au 1^{er} prêt destiné à financer les études, pour les 18-27 ans détenteurs d'une offre groupée de services CIC, inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur français, et selon quotient familial. Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat et du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur www.cic.fr.

[8] Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre agence CIC. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours et du délai légal de mise à disposition des fonds. Conditions valables jusqu'au 31/12/2026.

[9] Offre valable jusqu'au 31/12/2026, réservée aux personnes physiques majeures et capables, étudiants de l'école EICAR Lyon, pour toute entrée en relation avec une agence CIC participant à l'opération. Les 50 € sont subordonnés à l'ouverture d'un livret et à la présentation de son appartenance à l'école partenaire de l'agence CIC. L'entrée en relation est soumise à l'accord de l'Agence CIC.

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Pour les contrats à distance conclus en ligne, ce droit peut être exercé en utilisant la fonctionnalité de rétractation disponible sur votre espace personnel bancaire. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans la fiche Zoom et/ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription. Banque contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution [ACPR] 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09 - 01 49 95 40 00 - www.acpr.banque-france.fr. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française. Les dépôts espèces recueillis par notre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque vous avez à disposition :

- un numéro de téléphone dédié : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).

- des interlocuteurs privilégiés à contacter : votre Agence ou le service Relation Clientèle selon les modalités communiquées par votre Agence ou détaillées sur la page réclamation de notre site internet,

- le médiateur du CIC, gratuitement et sans délai, en cas de désaccord avec la réponse apportée à votre réclamation ou si aucune réponse ne vous a été apportée, dans un délai de 15 jours ouvrables pour toutes réclamations portant sur les services de paiement (hors chèques) sauf si la Banque vous a informé d'un délai complémentaire qui ne pourra pas dépasser 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation; uniquement pour les cas entrant dans son champ de compétence (pour les produits bancaires, les services proposés par la Banque, l'exécution d'un contrat bancaire et la commercialisation des contrats d'assurance : via son site internet : www.lemediateur-cic.fr ou par courrier : Le Médiateur du CIC - 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune.